

## Technique

C'est donc le nombre de moniteurs formés qui est la vraie source du développement de l'équitation.

Au cours des années 1994-1999, nous avons mené une étude démographique fine des licenciés qui a constaté que la croissance provient de la création de petits clubs. Or les petits clubs sont souvent créés par des jeunes diplômés qui ont vécu cinq ans de salariat en moyenne et qui s'établissent. La création d'un nouveau club apporte plus de quarante licenciés la première année et une centaine la seconde et il n'enlève aucune licen-

ce aux clubs voisins. Il y a donc des marges de développement réelles et donc d'emploi.

C'est notre intérêt mais aussi notre responsabilité de tout faire pour développer cet emploi là.

Cela repose essentiellement sur la formation. Les clubs tirent toute la filière et la formation est l'élément moteur du développement des clubs.

Notre priorité fédérale, est de soutenir la formation des moniteurs avec le plus grand nombre de centres équestres possibles.

C'est la meilleure façon d'accompagner notre croissance et de développer l'emploi dans un secteur de développement durable porté par des valeurs "ludo-pédagogie nature"

C'est aussi l'affaire de toute la filière cheval et des pouvoirs publics au travers des directions régionales de la jeunesse et des sports et de l'enseignement agricole d'y contribuer.

S. LECOMTE

## Propos sur l'environnement juridique et institutionnel de l'établissement équestre

Le monde du cheval de sport et de loisirs est composé de très nombreuses et très diverses institutions.

L'établissement équestre qui en est l'élément de base a évolué conjointement à ces institutions. Ces dernières sont issues du monde du cheval (les Haras Nationaux, la Fédération Française d'Équitation, l'École Nationale d'Équitation, les Conseils des Chevaux, la Société Hippique Française, l'Union Nationale Interprofessionnelle du Cheval, la FIVAL - Fédération interprofessionnelle du cheval de sport et de loisirs -, etc.) ou lui sont extérieures mais connexes (l'État, les collectivités locales, etc.). Chacune a un rôle important: réglementer, subventionner, représenter, promouvoir en France ou à l'étranger, former les professionnels, conseiller, organiser, animer, etc., bref, fixer un cadre clair, permettant aux décideurs de s'orienter, choisir, agir. L'ensemble de ces acteurs périphériques a été, de 1963 à 2003, porteur du développement de l'établissement équestre. En effet, l'établissement équestre vit dans un paysage qui est largement la conséquence des politiques publiques. Celles-ci ont fixé, via les ministères de la jeunesse et des sports et de l'agriculture, des caps décisifs: politique de certification de l'encadrement et de l'animation des activités; diversification des pratiques et des cultures; réussite sportive; démocratisation. À côté de cela, ont émergé des politiques issues du milieu lui-même: organisation des professions et de l'interprofession et finalement de l'inter-

professionalisation du secteur.

En 40 ans, la filière équine a profondément évolué. Cependant, sa démarche de professionnalisation n'est pas achevée. La volonté gouvernementale exprimée le 29 juillet 2003 au Haras du Pin ouvre une nouvelle page d'histoire avec une série de mesures qui devraient donner aux établissements équestres de nouvelles chances.

Pour comprendre l'histoire de l'environnement institutionnel des établissements équestres, il faut distinguer quatre pôles d'évolution et d'élaboration du paysage: le pôle État; le pôle fédéral; le pôle professionnel; le pôle élevage.

### Le pôle État

La complexité historique du monde équestre a conduit l'État Français, dès 1971, à mettre en place successivement deux Conseils Supérieurs du Cheval rattachés au Premier Ministre, ainsi qu'un Conseil Interministériel. Le second CSC sera supprimé en 1996. Le sort du Conseil Interministériel sera le même. Son échec traduit surtout la perplexité de l'État face à la diversité des acteurs des activités équestres: pour l'État: les ministères de l'Intérieur, de la Défense, des Sports, de l'Éducation populaire et de la Jeunesse, de l'Agriculture, du Tourisme et des Transports, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Culture, etc.; pour l'activité équestre elle-même: monde rural, mouvement sportif, mouvements de jeunesse et d'éducation populaire,

monde du handicap, activités connexes (équipement vestimentaire, bâtiment/travaux publics, matériel circulant, agroalimentaire, spectacle, médecine vétérinaire, sellerie, maréchalerie, etc.).

L'État qui disposait du Service des Haras, service dédié au cheval datant de Colbert, a réorganisé ses services en 1999. Les moyens d'intervention (subventions) et de réglementation ont été concentrés dans un bureau du ministère de l'agriculture au cœur de la Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales. Par ailleurs, le patrimoine des Haras Nationaux a été transféré à un établissement public à caractère administratif dont les missions sont très resserrées sur le terrain technique.

De son côté, l'armée s'est fortement désengagée des activités équestres depuis le début des années 1960 en transmettant au ministère des sports une pièce essentielle à Saumur, qui est devenue l'École Nationale d'Équitation. L'État est également intervenu de manière forte sur la Fédération Française d'Équitation au cours de la période 1963-2003. Dans un premier temps le Service des Haras a porté la diversification des pratiques en encourageant la création de l'Association Nationale de Tourisme Équestre en 1963, comme il a soutenu la création du Pony Club de France en 1971. Ensuite, le Ministre des Sports a souhaité le regroupement finalisé en 1999 au sein de la Fédération Française d'Équitation (FFE), mise en place dans sa nouvelle version le 21 mars 2000. Pour finir, l'É-

tat vient d'articuler une politique forte en faveur du cheval qui inclut des dispositifs spécifiques pour le secteur du sport et des loisirs. Le 29 juillet 2003, des dispositions fiscales et législatives nouvelles, inscrites dans le projet de loi de modernisation agricole devraient donner un statut au centre équestre et lui permettre enfin d'exister pour ce qu'il est.

### Le pôle fédéral

Née en 1921 sous le sigle Fédération Française des Sports Équestres, elle deviendra Fédération Équestre Française en 1980. Puis, Jean-François Chary créera la Fédération Française d'Équitation en 1987 avec le soutien du Ministre des Sports, en rassemblant l'entité FEF devenue DNSE (Délégation Nationale aux Sports Équestres), avec le PCF (Poney Club de France) devenu DNEP (Délégation Nationale à l'Équitation sur Poney), et l'ANTE (Association Nationale de Tourisme Équestre) devenue DNTE (Délégation Nationale de Tourisme Équestre). La fusion accomplie le 14 décembre 1999 à la demande du ministère des sports ne sera pas totalement aboutie, le Comité National de Tourisme Équestre ayant gardé une personnalité morale autonome à l'intérieur de la FFE.

### Le pôle professionnel

A partir de 1966-1967, un mouvement porté par Arnaud La Veissière, Pascal Marry et Jean-Claude Savourin, avait vocation à réunir les diplômés sous une forme mi-amicale, mi-syndicale. En juillet 1972, naissait la Section Nationale des Cadres de l'Équitation (FGCEA-CGC), qui proposait très rapidement au GHN et à la FFE la mise en place d'une convention collective. Porté par l'administration du secteur social du monde agricole, cet accord de branche a été signé en 1975 et "étendu" en 1976. Au fil des ans, la profession s'est organisée sous l'impulsion du GHN, de la FFE, du SNEEPEE, qui a rejoint les employeurs à la commission mixte de la convention collective et des représentants des centrales de salariés. En 1997, les partenaires sociaux se sont constitués en CPNE-EE, Commission Paritaire Nationale de l'Emploi des Établissements Équestres, et ont reconstruit la grille des emplois des centres

équestres. Cette CPNE a conquis progressivement les différents attributs que leur confère le Livre IX du Code du Travail.

Adossée au cadre réglementaire des interprofessions agricoles, et dans un souci de maîtriser son destin et son économie, la profession a construit la FIVAL (Fédération Interprofessionnelle du Cheval de Sport, de Loisirs et de Travail) à partir de cinq fondateurs représentant les producteurs et les utilisateurs du cheval de sport et de loisirs: le GHN (Groupement Hippique National), le SNEEPEE (Syndicat National des Exploitants d'Établissements Professionnels - Entreprises Équestres), la FNC (Fédération Nationale du Cheval), l'ASEP (Association Syndicale des Étalonniers Particuliers), la CSCCF (Chambre Syndicale de Commerce des Chevaux de France). La FIVAL a été reconnue par les pouvoirs publics le 10 janvier 2001. L'accord interprofessionnel a été "étendu" en 2002 puis 2003. Elle rejoint aussi les trois autres interprofessions du cheval: Interbev pour la viande, le Cheval Français pour le secteur des courses de trot, France Galop pour le secteur des courses de galop. L'État va progressivement se retirer au profit des partenaires sociaux.

### Le pôle élevage

Le pôle élevage est caractérisé par la multiplicité des acteurs. La jumenterie est divisée puisque, les éleveurs français de chevaux et de poneys de sport et de loisirs mettent à la saillie environ deux juments par an en moyenne, et produisent moins de sujets par an. La moyenne est faible et les écarts types importants. Beaucoup d'éleveurs ont en fait une seule jument productrice et quelques uns ont un vrai troupeau et une production très organisée. Les types d'éleveurs sont variés et multiples. Le titre d'éleveur ne correspond donc pas toujours à une profession et nombre de petits producteurs de chevaux pratiquent cette activité un peu comme un loisir passionné. Les éleveurs se regroupent de deux façons. Cependant la faiblesse liée à l'atomisation du monde de l'élevage est compensée par le pôle important que constitue l'établissement public les Haras Nationaux.

Celui-ci, d'une certaine façon, traduit assez bien les préoccupations du monde de l'élevage et le défend activement avec les moyens dont il dispose. Au cours de la période considérée, les éleveurs ont plus pesé sur l'histoire par l'intermédiaire des Haras Nationaux que directement, si ce n'est en fournissant aux sports équestres une cavalerie adaptée et compétitive. Ils portent une part significative des résultats sportifs des cavaliers français dans la plupart des disciplines.

La filière équine doit continuer sa démarche de professionnalisation. L'État français pousse en ce sens. Il attend de la filière qu'elle se développe, qu'elle se prenne en charge, qu'elle acquiert une autonomie et trouve un équilibre économique. C'est pourquoi le Gouvernement a mis en place au cours de l'été 2003 une politique du cheval s'articulant autour de trois axes: reconnaître le secteur économique du cheval comme une activité agricole à part entière; en adapter la fiscalité, enfin conforter les structures équestres; et faciliter les interactions entre les métiers des mondes sportifs et agricoles.

M. JOURNÉ

### SOURCE:

*Myriam Journé d'après L'environnement juridique de l'établissement équestre: poids de l'environnement institutionnel et juridique de l'établissement équestre sur son développement; Mémoire soutenu pour l'obtention de la maîtrise Management du secteur sportif de l'Institut Universitaire Professionnalisés de l'Université Paris XII, par Myriam JOURNÉ, sous la direction de Véronique CHEVALIER.*

### ABRÉVIATIONS:

ENE: École Nationale d'Équitation;  
CSC: Conseil Supérieur du Cheval;  
FFE: Fédération Française d'Équitation;  
FEF: Fédération Équestre Française;  
DNSE: Délégation Nationale aux Sports Équestres;  
PCF: Poney-Club de France;  
DNEP: Délégation Nationale à l'Équitation sur Poney; ANTE: Association Nationale de Tourisme Équestre; DNTE: Délégation Nationale de Tourisme Équestre; GHN: Groupement Hippique National;  
FGCEA-CGC: Fédération Générale des Cadres Exploitants Agricoles- Confédération Générale des Cadres;  
la FIVAL: Fédération Interprofessionnelle du Cheval de Sport, de Loisirs et de Travail;  
SNEEPEE Syndicat National des Exploitants d'Établissements Professionnels - Entreprises Équestres;  
FNC: Fédération Nationale du Cheval;  
ASEP: Association Syndicale des Étalonniers Particuliers;  
CSCCF: Chambre Syndicale de Commerce des Chevaux de France.